

Alunbrig®(Brigatinib)

Liste de contrôle destinée à la caisse-maladie

Limitatio: Limitation limitée jusqu'au 30.11.2024

Traitement de première ligne (sans modèle de prix) Après accord sur la prise en charge des frais par l'assureur-maladie, après consultation préalable du médecin-conseil. Pour le traitement en monothérapie des patients adultes atteints de cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) localement avancé ou métastatique ALK positif (exprimant la kinase du lymphome anaplasique), non précédemment traité par un inhibiteur de la tyrosine kinase ALK. En cas de progression, le traitement doit être interrompu.

Le code suivant doit être transmis à l'assurance maladie: 21205.01

Ligne de thérapie ultérieure (avec modèle de prix). Après accord sur la prise en charge des frais par l'assureur-maladie, après consultation préalable du médecin-conseil. Pour le traitement en monothérapie des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) métastatique ALK positif (exprimant la kinase du lymphome anaplasique) après progression lors d'un traitement antérieur par crizotinib. En cas de progression, le traitement doit être interrompu. Dans le cadre de l'utilisation d'ALUNBRIG post-crizotinib, Takeda Pharma AG remboursera à l'assureur maladie, auprès duquel la personne assurée était assuré au moment de l'achat, 9.079 % du prix de fabrique pour chaque emballage d'ALUNBRIG acheté, à la demande de l'assureur maladie. Le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée ne peut pas être exigé en sus de ce montant. La demande de remboursement est faite à partir de la date de l'administration.

Le code suivant doit être transmis à l'assurance maladie: 21205.02 (Voir aussi LS).

Données personnelles du patient (de la patiente):

Nom: Prénom: né(e) le:

Sexe: ♀ ♂ Rue: Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Assurance: N° de l'assuré(e):

Adresse Assurance (Service du MC ou MC): Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Données médicales

Traitement de première ligne: Patient souffre d'un CBNPC localement avancé ou métastatique ALK-positif, non précédemment traité par un inhibiteur de la tyrosine kinase ALK.

Ligne de thérapie ultérieure: Patient souffre d'un CBNPC métastatique ALK-positif après progression lors d'un traitement antérieur par crizotinib. Brève description de l'évolution jusqu'à présent:

Début souhaité du traitement par Alunbrig®:

Remarques/Compléments:

Médecin requérant

Nom: Prénom:

Rue: NPA: Lieu:

Tél. Fax: E-Mail:

S'il s'agit d'un hôpital, ajouter son nom: Service:

Date: